

Criminalité organisée, coopération judiciaire: unité Eurojust. Initiative Portugal, France, Suède, Belgique

2000/0817(CNS) - 27/09/2001

Le Conseil a marqué son accord politique sur les articles 1 à 8 du projet de décision instituant Eurojust. Ces articles constituent le fondement d'Eurojust, et déterminent notamment sa composition, ses objectifs, son champ de compétence et ses tâches. Cet accord devrait permettre de faire progresser de manière décisive les travaux en vue de parvenir à un accord sur l'ensemble de la décision à l'occasion du Conseil JAI du 6/7 décembre 2001, en conformité avec le calendrier établi par le Conseil européen de Tampere.